

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20260127-DCM2026-04-DE
Date de télétransmission : 29/01/2026
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation :
21/01/2026**Séance 27 janvier 2026**Date d'affichage :
21/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PORREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie, PLANQUE Yves (pouvoir donné à TRAVERS Rémy)

Secrétaire de séance : GUERARD Roland

Délibération n°2026-04 : Désignation du maître d'œuvre pour les travaux de restauration du clocher de l'église Saint-Pierre

Dans le cadre du projet de restauration du clocher de l'église communale Saint-Pierre, la Commune a lancé le 5 décembre dernier un marché public de maîtrise d'œuvre afin de sélectionner un maître d'œuvre chargé d'assurer la conduite des travaux.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2026 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres reçues. Cinq offres ont été déposées. Après vérification, une offre a été éliminée pour vice de forme, laissant quatre offres recevables.

Après analyse des propositions techniques et financières, la commission d'appel d'offres a estimé que l'offre du cabinet Edouard GRISEL répondait le mieux aux critères du marché, tant sur le plan de la qualité de la proposition que sur le plan financier, avec un taux d'honoraires fixé à 12 % du montant des travaux.

La mission du maître d'œuvre débutera à compter de la notification du marché et se poursuivra jusqu'à la réception des travaux. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

L'assemblée, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre du cabinet Edouard GRISEL, chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du clocher de l'église Saint-Pierre, sur la base d'un taux d'honoraires de 12 % ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents s'y rapportant, ainsi qu'à accomplir toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la bonne exécution de la mission, y compris le suivi des subventions éventuelles.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 27 janvier 2026.

Le secrétaire de séance,
GUÉRARD Roland



Le Maire,
DENIS Daniel


